

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 2 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

| | | | |
|-------------------|-------------------------|---|-------------------|
| <u>Pouvoirs</u> : | Suzanne SAGE | à | Maryse ARTIGAU |
| | Anne VOELTZEL | à | Paule BERGES |
| | Jean-Claude COSTE | à | Guy BONPAS-BERNET |
| | Cédric PUCHEU | à | Lydie ALTHAPE |
| | Marianne PAPAREMBORDE | à | Laurent KELLER |
| | Fabienne MENE-SAFFRANE | à | Marc OXIBAR |
| | Maylis DEL PIANTA | à | David CORBIN |
| | Dominique FOIX | à | Daniel LACRAMPE |
| | Denise MICHAUT | à | Henriette BONNET |
| | Jean-Jacques DALL'ACQUA | à | Gérard ROSENTHAL |
| | André LABARTHE | à | Maïté POTIN |
| | Aracéli ETCHENIQUE | à | Michel ADAM |
| | Jean-Etienne GAILLAT | à | Marylise BISTUE |
| | Robert BAREILLE | à | Aurélie GIRAUDON |
| | Pierre ARTIGUET | à | Evelyne BALLIHAUT |

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 10-190606-URB-

ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU HAUT-BEARN

M. MIRANDE rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la proposition établie pour la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2018 Territoire Vert et Bleu de la Région Nouvelle Aquitaine. En effet, la CCHB souhaite s'engager dans le maintien de ses autres espaces naturels d'importance écologique, comme les zones humides, nombreuses sur le nouveau territoire.

Pour rappel, la démarche approuvée le 27 septembre 2018 comprend trois phases :

- Phase préparatoire à l'élaboration d'une stratégie,
- Elaboration de la stratégie pour un patrimoine naturel,
- Déclinaison d'un plan d'action

Par délibération de la Commission Permanente du 8 octobre 2018; la Région Nouvelle Aquitaine a attribué à la CCHB un financement pour un accompagnement à hauteur de 80% pour les phases 2 et 3, soit 27 604 € alors que notre plan de financement initial nous laissait espérer 22 646 €.

Ce plan de financement prévoyait également une intervention sur la phase 1 du programme LEADER. Toutefois au terme d'une convention intervenue entre le Pôle Métropolitain « Pays de Béarn », le Département des Pyrénées Atlantiques et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conservatoire des Espaces Naturels a été missionné pour réaliser les inventaires correspondant à la phase 1. Ainsi, comme cela a été évoqué lors de la présentation du Budget Primitif, grâce à l'adhésion de la CCHB au Pôle Métropolitain, des crédits de 21 725 € provenant de l'Agence de l'Eau et 4 711 € du Département sont ainsi fléchés sur le Haut-Béarn.

Le coût résiduel de cette phase, pour notre collectivité, s'élève à 8 205 €, dont 7 510 € au titre de l'année 2019 qui devront être versés dans le cadre d'une convention cadre.

Suite aux discussions intervenues avec le CEN, le coût global de l'élaboration de la trame verte et bleue sur les années 2019 et 2020 est ramené de 65 067 € à 62 247 € dont 36 506 € sont inscrits au budget 2019. Le coût résiduel pour la CCHB, déduction faite de la subvention régionale, s'élève à 8 902 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la subvention de 27 604 € attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Trame Verte et Bleue»,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention cadre correspondante avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour les années 2019-2020,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2019, section d'investissement, Opération 189 Schéma de COhérence Territoriale,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Affiché le 18.06.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019